



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 février 2024

N° 28 **Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au bail conclu
le 23 novembre 2017 pour les locaux sis 43, boulevard de la Marne à
La Varenne Saint-Hilaire**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 3.3.1
Membres présents	43	Numéro : 094-219400686-20240208- lmc11236-DE-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 13 février 2024
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 8 février 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 2 février 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICHERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, M. Frédéric LOURADOUD, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Déborah WARGON qui a donné pouvoir à M. Matthieu FERNANDEZ.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 28

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au bail conclu le 23 novembre 2017 pour les locaux sis 43, boulevard de la Marne à La Varenne Saint-Hilaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU l'avis de la Commission Développement durable, Cadre de vie, urbanisme, vie des quartiers, vie économique, commerces et sécurité en date du 30 janvier 2024,

CONSIDERANT QUE

Le 23 novembre 2017 un bail pour la mise à disposition de locaux sis 43, boulevard de la Marne à La Varenne-Saint-Hilaire a été signé entre la S.A. LA LIMOUSINE, en sa qualité de bailleur, représentée par le Cabinet CHAMPROUX ET THUOT, administrateurs de biens, domicilié 7 avenue Foch à Saint-Maur-des-Fossés (94100) représenté par Madame Delphine THUOT et la Commune.

Initialement, la S.A. LA LIMOUSINE, en sa qualité de preneur, a signé un bail à construction pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} juillet 1992.

Le 24 octobre 2023, le cabinet CHAMPROUX ET THUOT a informé la commune que le bail à construction consenti à la S.A. LA LIMOUSINE en date du 20 janvier 1993 a pris fin le 30 juin 2023, le nouveau bailleur étant désormais Monsieur Christian SERVAZEIX.

Il convient donc de conclure un avenant au bail du 23 novembre 2017 relatif au changement du bailleur en la personne de Monsieur Christian SERVAZEIX demeurant 32 rue Saint Guillaume à Paris (75007), représenté par le Cabinet CHAMPROUX ET THUOT, administrateurs de biens, domicilié 7 avenue Foch à Saint-Maur-des-Fossés (94100) représenté par Madame Delphine THUOT. Les autres clauses et conditions du bail restant inchangées et continuent de s'appliquer.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au bail conclu le 23 novembre 2017 pour les locaux sis 43, boulevard de la Marne à La Varenne-Saint-Hilaire relatif au changement du bailleur en la personne de Monsieur Christian SERVAZEIX demeurant 32 rue Saint Guillaume à Paris (75007), représenté par le Cabinet CHAMPROUX ET THUOT, administrateurs de biens, domicilié 7 avenue Foch à Saint-Maur-des-Fossés (94100) représenté par Madame Delphine THUOT. Les autres clauses et conditions du bail restant inchangées et continuent de s'appliquer.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 8 février 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 28

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au bail conclu le 23 novembre 2017 pour les locaux sis 43, boulevard de la Marne à La Varenne Saint-Hilaire

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 13 février 2024
et de la publication électronique le
15 février 2024
Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS



La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

